

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 760** Autorisation à la Maire de Paris de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique.

**Mme Karen TAÏEB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France à hauteur de 33 000 euros pour le reconditionnement du mobilier archéologique conservé dans les réserves du service archéologique municipal.

Article 2 : La recette de 33 000 euros correspondant à la subvention de l'État se répartira de la façon suivante : un montant de 8 000 euros sera inscrit au budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 13, nature 1321, rubrique 3123, exercices 2018 et suivants et un montant de 25 000 euros sera inscrit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 74, nature 74718, rubrique 3122, sous réserve des décisions annuelles de financement de l'État.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**